

PAR COURRIEL

6211-14-011

Québec, le 12 juillet 2019

Monsieur Conrad Lebrun
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6
conrad.lebrun@ville.lac-megantic.qc.ca

**Objet :Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Lebrun,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 11 et 12 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante :

- Veuillez indiquer si la personne responsable de la planification des mesures d'urgence dans votre municipalité est inscrite comme « agent de planification des mesures d'urgence désigné » auprès de CANUTEC (Centre canadien d'urgence transport).
Si ce n'est pas le cas veuillez en expliquer les raisons.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **17 juillet** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lebrun, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

